

---

## **Concertation 2015 : travail avec les Conseils Citoyens de la Vie Locale (CCVL) sur l'élaboration du zonage et du règlement**

De nombreux secteurs ont été identifiés, principalement des Cités Michelin et des quartiers pavillonnaires.

Si certains feront l'objet d'un zonage spécifique au PLU (zonage U cités jardins), d'autres pourront bénéficier de règles spécifiques concernant les hauteurs ou la végétalisation des parcelles (via un coefficient de biotope qui oblige le maintien ou la création de surfaces de pleine terre ou de surfaces éco aménageables telles que des toitures ou murs végétalisés).

Les documents ci-joint sont des propositions, des documents de travail. Le zonage et le règlement du PLU seront présentés en réunions publiques fin septembre/début octobre

[Plaquette info CCVL](#)